Accident routier

Par question12

Bonjour a tous, plusieurs questions me tracassent depuis quelques temps...

Je suis étudiant et j'ai eu il y a quelques mois un accident de la route en rentrant d'un job d'été, mon véhicule est tombé sur le bas coté, en essayant de la remettre j'ai forcé sur le volant et la voiture est partie partit en zig zag, puis tout d'un coup est partie vers l'autre voie et a percuté en face une autre voiture. J'ai été blessé mais l'autre personne n'a pas survécu...
Jamais eu de problèmes, casier blanc comme neige.
Je n'avais pas bu, jamais pris de drogue de ma vie, pas de tel, pas d'autoradio, pas d'excès de vitesse, rien une triste histoire assez malchanceuse

---
Par question12

Je voulais savoir ce que je risque...
Annulation? suspension permis ? combien?
Amende ? combien?
Avant ça j'étais en phase de tests pour devenir gendarme réserviste.
Pourrais je le devenir ?
est ce que je vais avoir un casier ?
Puis je demander a ce que cela ne soit pas noté dans mon casier ? A faire effacer tout mon dossier ? (empreinte, signalement ECT) ?

Par Suisse1291

Bonjour,

Vous devriez prendre attache d'un avocat, dans votre cas et, compte tenu de la gravité des faits, cela me paraît indispensable. Si vos moyens financiers sont limités voire nuls, voyez le greffe de votre tribunal pour obtenir l'aide juridictionnelle.